

az  
he

t.311 Madagascar - HON/sn

Berne, le 05 juin 1978

✓ t.120.6 - 42

Rapport de voyage

à MADAGASCAR

de M. Honegger

(du 9 avril au 11 mai 1978)

---

(Ce rapport ne comprend que des notes sur les projets visités ainsi que les nouvelles actions envisagées. Pour la partie générale, prière de se référer au rapport de M. R. Dannecker, t.311 Madagascar, du 12 mai 1978).

\* \* \* \*

t.311 Madagascar 24 - HON/sn

3003 Berne, le 5 juin 1978

C.V.V.B. Projet viti-  
vinicole

Il est rare en coopération de procéder au transfert des responsabilités comme l'a fait le C.V.V.B. dans d'aussi bonnes conditions. Evidemment, l'avenir peut encore nous réserver des surprises, mais en ce qui concerne les personnes, elles sont là et parfaitement capables d'assumer pleinement leurs responsabilités. Avec ce transfert doivent être revus les différents aspects qui caractérisent notre appui au projet, et en particulier la fournir des moyens nécessaires sans disposer toujours des contrôles auxquels les fonctions antérieures des coopérants suisses dans le projet nous ont habitués.

### 1. OBJECTIFS

Dans une large mesure, on peut dire que le projet a d'ores et déjà atteint ses objectifs : une culture, nouvelle pour les paysans, a été introduite au niveau des exploitations et largement intégrée au niveau des collectivités villageoises. Les paysans se sont appropriés la production et une bonne part de la transformation, la commercialisation restant pour l'instant sous la responsabilité de la structure administrative de soutien. Près de 500 paysans pratiquent la culture dans une mesure garantissant pour chacun la possibilité d'y participer sans la faire dépendre de manière déterminante de main d'oeuvre et d'apports extérieurs.

Il est évident que l'action exige et exigera encore longtemps un investissement du gouvernement mais l'augmentation de la production le compensera toujours plus. Actuellement les frais de vulgarisation se montent à près de Frs. 130.- par paysan et année.

L'indépendance croissante des associations de viticulteurs et de leurs caves, leur volonté de participation aux problèmes globaux de la population (écoles, dispensaire, etc.) témoigne de l'intégration de cet instrument au niveau local. Leur transformation ultérieure, plus conforme aux vœux du gouvernement (en coop. socialistes) ne devrait pas poser des problèmes insurmontables si vraiment cette solution devait s'imposer mais risque néanmoins de se faire contre certains choix des intéressés.

La question de l'opportunité pour la coopération d'appuyer une action dans le secteur viti-vinicole reste posée. Si le vin ne peut être considéré comme un besoin essentiel, il n'en reste pas moins que Madagascar continue à importer bon an mal an une dizaine de millions de litres de ce liquide qui a passé au niveau de la consommation traditionnelle pour la plus grande partie de la population et que sa production représente

- 2 -

déjà un facteur non négligeable de l'économie agricole de la région pour les petits paysans.

## 2. ORGANIGRAMME

Aussi bien dans le projet qu'au MDRRA, la nécessité d'un 4ème coopérant ne s'impose pas. Seules des circonstances particulières devraient entraîner cette affectation.

M. J. MOYNAT a été nommé responsable de l'équipe suisse au voeu de tous. Sa fonction (gestion) comme son caractère et son expérience confirment ce choix.

M. D. ROUVINEZ sera plus précisément attaché au domaine expérimental en vue de donner plus de poids que par le passé aux activités d'expérimentation du domaine. Sa relation avec les problèmes concrets de la viticulture sera maintenue par une participation aux visites des viticulteurs sur le terrain et par l'intermédiaire du chef d'opération, actuellement aussi chef de la section viticole a.i. - Son cahier des charges sera établi dans le projet puis soumis à M. Delèze et au MDRRA pour accord.

Le remplaçant de M.R. MATHEY (à engager) devra être recruté en tenant particulièrement compte de ses facultés pédagogiques et de sa capacité à surveiller le chantier de la cave centrale.

Le MDRRA et le projet ont démontré leur faculté à imaginer une organisation du projet solide et adaptée aux circonstances. Nous ne pouvons qu'appuyer cette démarche et mettre certains moyens de réalisation à disposition (conseillers, appuis techniques et financiers).

## 3. CONSULTANTS

La procédure d'engagement d'un consultant a été fixée de la manière suivante :

- initiative : projet
- définition du mandat : projet
- Proposition de la personne : projet
- demande officielle : MDRRA à travers le Ministère des  
Affaires Etrangères
- contrat et financement : DDA

Il est peu probable que la nécessité d'un consultant s'impose déjà cette année au projet.

## 4. CONCEPTION

La forte personnalité de F. Giroud et son aptitude à réagir de manière adéquate aux problèmes qui se posent en fonction d'une conception non

./.

- 3 -

formulée mais bien présente, rendent l'appropriation de la conception initiale par le projet difficile.

Il a été demandé à l'équipe de consacrer le temps nécessaire à la réflexion et à l'élaboration de cette conception en fonction des objectifs du projet au niveau de ses différentes activités.

## 5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES VINS

La législation a été acceptée par la commission interministérielle, les décrets transitoires sont prêts. On attend l'officialisation du laboratoire. La tutelle pourrait être assurée par le service du conditionnement du MDRRA ou par le Service des fraudes du Ministère de la Santé. Les installations actuelles du laboratoire du CVVB pourraient être remises au nouveau laboratoire officiel, un minimum d'équipement devant être installé auprès de la cave centrale pour les besoins propres du CVVB.

M. F. Giroud a proposé au ministère un organigramme incluant tous les services concernés.

Il est convenu qu'il est inutile d'envoyer l'ingénieur chimiste prévu avant l'officialisation et la mise en vigueur de la législation et des décisions afférentes (local, personnel, ligne de crédit ...)- ça va durer au moins un an ...

Reste à voir si l'élargissement des activités du laboratoire dès le début aux boissons en générale serait pas plus opportune que le seul traitement des vins.

## 6. Assurance grêle

Les expériences de 1977 / 78 sont significatives : il faut compter avec la grêle. Il faut élargir l'étude au Fonds National de calamité et à la comparaison objective entre une assurance privée avec un taux de répartition accrue et une assurance locale interne avec participation des Associations.

## 7. GESTION

Les premiers calculs de coût établis par J. Moynat laissent présager encore quelques surprises mais permettent pour le moins de mieux cerner la réalité et de défendre valablement les mesures à prendre. Au domaine expérimental, p. exp. le coût du Kg de raisin est de loin supérieur au prix d'achat chez le paysan : est-ce un problème propre au domaine ou général ?

La subvention du gouvernement au CVVB est toujours de 4 fois supérieure aux taxes ou économies qu'il réalise : est-il possible d'atteindre l'équilibre ?

t.311 Madagascar 27 - HON/bj

3003 Berne, le 6 juin 1978

BCL - Promotion laitière

Le BCL fonctionne, il dispose des cadres nécessaires à son activité et les installations de transformation et de conditionnement du lait sont devenues rentables. Les questions soulevées lors de la dernière décision de crédit se posent toujours, en particulier au niveau du prix des produits. Face à cette situation, nous apportons un dernier complément aux installations et mettons à disposition 4 coopérants:

- un conseiller à la direction dont le travail est remarquable dans le domaine de l'amélioration de la gestion des laiteries et fromageries;
- un fromager-formateur pour le dernier groupe relativement important de personnel en formation;
- deux vulgarisateurs en élevage dans le Moyen-Ouest où les potentialités pour la production laitière sont nettement supérieures à celles des Hauts-Plateaux.

Le personnel malgache en place et l'infrastructure opérationnelle, il a été décidé de commun accord avec la direction du BCL de retirer progressivement notre appui au cours de la phase actuelle: le formateur-fromager et les deux vulgarisateurs terminent leur contrat; ils quitteront Madagascar vers la mi-1979, tandis que le conseiller à la direction restera 6 mois de plus. Un mémorandum interne entre le BCL et le Bureau de coordination sera établi pour fixer le plan de retrait et certaines modalités pratiques.

L'accord pour la dernière phase de l'opération a été accepté par la contre-partie malgache et sera signé incessamment (voir annexe).

L'évaluation prévue dans la proposition de crédit n'aura pas lieu. Elle n'a plus guère de sens au moment où les objectifs du BCL sont bien définis, les activités conformes et que nous n'envisageons pas un appui ultérieur dans ce domaine. Seule une demande précise des autorités malgaches pourrait fournir un argument suffisant, mais elle est peu probable.

(M. Honegger)

Annexe mentionnée

A C C O R D

Entre :

La Confédération Suisse

et

La République Démocratique de Madagascar

concernant la 5<sup>e</sup> phase de l'opération de Développement Laitier (1.1.78 - 30.6.80).

Le Conseil Fédéral Suisse et le Gouvernement de la République Démocratique de Madagascar, se fondant sur l'Accord de Commerce, de Protection des Investissements et de Coopération Technique, conclu le 17 mars 1964 entre les deux pays et son Protocole d'application du 11 décembre 1968, ainsi que sur l'accord entre les deux Gouvernements concernant la 4<sup>e</sup> phase de l'opération de développement laitier ratifié le 16 juillet 1976, et en vue de raffermir les relations amicales existant entre les deux Pays,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER - Les Parties contractantes décident de poursuivre l'opération dont les objectifs sont :

1.1 - De promouvoir la production locale de lait par :

- l'amélioration de la base fourragère;
- la vente aux paysans de bétail laitier;
- la vulgarisation des soins à apporter au bétail laitier;
- l'encadrement et la formation du personnel de vulgarisation et des agriculteurs;
- la création de pépinière de bétail laitier.

1.2 - D'organiser le ramassage du lait produit dans les zones de l'opération et son transport sur les unités de transformation ou les centres de consommation.

1.3 - De fournir un appui technique pour la transformation et la commercialisation du lait par :

- la mise sur pied et/ou la supervision de laiteries et/ou fromageries;
- la formation du personnel nécessaire au fonctionnement de ces entreprises;
- la mise au point et la vente de produits laitiers accessibles à la majorité des consommateurs.

ARTICLE 2 - Les Parties contractantes s'engagent ~~pour la période du 1.1.78 au 30.6.80~~.

2.1 - Du côté suisse :

a) - A mettre à disposition :

- 1 Conseiller technique auprès du B.C.L., coordonnateur des experts suisses;
- 2 Agronomes pour la vulgarisation laitière;
- 2 Techniciens laitiers-fromagers.

...

- b) Prendre en charge la totalité des frais d'achat, d'assurance, d'entretien et de réparation des véhicules des experts.
- c) - A fournir du matériel de démonstration et d'équipement pour la vulgarisation, la collecte du lait et l'achat de bétail jusqu'à concurrence d'un montant d'environ FMG 30.000.000.
- d) - A participer au financement des constructions et des aménagements de Laiteries-Fronageries du B.C.L., jusqu'à concurrence d'un montant d'environ 35.000.000 FMG.
- e) - A prendre en charge au besoin, les frais de formation des apprentis ou des homologues des experts, jusqu'à concurrence d'un montant d'environ 3.000.000 FMG.
- f) - A prendre en charge les frais de fonctionnement des opérations de vulgarisation, jusqu'à concurrence d'un montant d'environ 22.000.000 FMG.
- g) - A assurer le remplacement de l'expert devant être rapatrié pour cause de maladie ou pour toute autre cause. En ce cas, le Gouvernement Malagasy et la Direction de la Coopération Technique Suisse s'informent l'un et l'autre d'avance et par écrit du rapatriement de l'expert concerné.

## 2.2 - Du côté malgache :

- a) - A mettre à disposition au sein du B.C.L. :
  - 3 Homologues des experts pour la vulgarisation laitière;
  - 2 Homologues des experts pour la transformation laitière.
- b) - A prendre en charge les frais de logement des experts jusqu'à concurrence de 20.000 FMG par expert et par mois.
- c) - A faciliter l'octroi de prêts par la B.T.M. aux Pépinières de Bétail Laitier et aux unités de transformation du lait, si nécessaire.
- d) - A fournir un appui technique gratuit aux activités du projet par l'intermédiaire de la Ferme de Kianjasoa et des services généraux du C.N.I.A.
- e) - A garantir, au sein du B.C.L., une comptabilité propre à chacune des unités de transformation du lait.
- f) - A assurer la délivrance gratuite des visas d'entrée, de transit et de sortie aux experts suisses de l'opération, y compris aux membres de leur famille.

La participation du B.C.L. est budgété à 12,7 millions FMG au minimum/an.

ARTICLE 3 - Dans le cadre du présent Accord, le Gouvernement de la République Démocratique de Madagascar s'engage à :

- a) - Admettre en franchise de tous droits et taxes à l'importation, les matériels et équipements introduits à Madagascar par le Gouvernement Suisse dans le cadre de la Coopération technique.
- b) - Autoriser aux experts, ainsi qu'aux membres de leur famille, l'importation en franchise, des objets personnels nécessaires à leur première installation. Le bénéfice de l'admission en franchise est accordé une seule fois et ne saurait être susceptible de renouvellement.



Los intéressés auront la possibilité de réexporter en franchise de tous droits et taxes tous les objets importés à ce titre sur le territoire malgache.

- c) - Ne pas percevoir d'impôts directs ou autres droits sur les indemnités ou salaires payés aux experts si ces indemnités ou salaires relèvent de subventions octroyées par le Gouvernement Suisse.

Ces dispositions sont susceptibles de modification lors du renouvellement du Protocole d'application de l'Accord de Commerce, de Protection des Investissement et de Coopération technique du 17 mars 1964.

ARTICLE 4 - Le Gouvernement Malgache s'engage à assurer la sécurité des experts suisses dans le cadre des règlements en vigueur.

ARTICLE 5 - Pendant leur séjour en territoire de la République Démocratique de Madagascar, les experts suisses sont tenus de :

- Ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures malgaches;
- Observer les lois, règlements et coutumes malgaches;
- N'exercer aucune activité économique autre que celle dont ils sont chargés et qui leur est autorisée par le Gouvernement Malagasy.

ARTICLE 6 - Les experts suisses sont affectés auprès du Bureau Central Laitier (B.C.L.) qui, lui-même, dépend du M.D.R.R.A. (Direction de l'Elevage et de la Pêche Maritime). Les experts sont placés sous l'autorité du Directeur Général du B.C.L.

ARTICLE 7 - L'opération de développement laitier, objet du présent Accord, est totalement intégrée aux actions du B.C.L. En aucune manière, l'apport du Gouvernement Suisse dans cette opération, ne saurait se substituer aux apports du B.C.L., mais seulement les renforcer. Il va sans dire que l'intensité actuelle des actions propres du B.C.L. sera maintenue si ce n'est augmentée.

ARTICLE 8 - Le plan d'opération annexé fait partie intégrante de cet Accord.

ARTICLE 9 - Aucune modification - ou additif - quelconque au présent Accord ne sera valable si elle ne se traduit sous forme écrite et revêtue de la signature des deux Parties.

ARTICLE 10 - Le présent Accord expirera le 30 juin 1980. Il sera applicable, à titre provisoire, dès sa signature; son entrée en vigueur définitive interviendra après accomplissement des formalités constitutionnelles. Six mois avant l'expiration de l'Accord, les Parties contractantes se concerteront en vue de la poursuite éventuelle de l'appui de la Suisse au développement laitier de Madagascar. Les responsables de l'opération fourniront à cette occasion un bilan des réalisations de la phase écoulée et au besoin, un plan d'opération pour une phase suivante.

Fait à Tananarive, le .....  
en deux exemplaires originaux, en langue française.

Pour le CONSEIL FEDERAL SUISSE :

Pour le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR :

t.311 Madagascar 22 - HON/sn

3003 Berne, le 6 juin 1978

Fruits et légumes ANTSIRABE

Le problème de l'ancien chef d'opération n'est pas réglé. Il domine de très loin tous les autres aspects du projet aussi bien chez nos partenaires malgaches que chez les coopérants. Malgré les efforts méritoires du MDRRA pour remplacer le personnel au niveau de la circonscription agricole et de l'opération, la présence de M. Augustin ("en congé") à Antsirabé empêche toute régularisation des rapports entre personnes et du déroulement des activités. Le cercle des amis et ennemis s'agrandit de semaine en semaine et il nous paraît de plus en plus difficile de repartir sur une collaboration saine dans la région avec un passé aussi lourd. Il faut souligner que tout le monde est d'accord pour dire que nos coopérants n'ont aucune responsabilité dans l'affaire et je tiens à relever ici leur patience et leur aptitude à éviter une dégénérescence d'une situation très tendue.

Dans ces conditions, un retrait progressif de notre appui a été décidé de commun accord avec le coordonnateur et coopérant, qu'il soit demandé ou non par les malgaches. M. Delèze et moi-même en avons informé le Directeur de l'Agriculture, M. Ramenason, la décision devant entrer en application dès la réunion prévue fin mai avec le Secrétaire général du MDRRA.

M. Züblin quittera donc Madagascar vers fin juin 1978 après avoir terminé quelques travaux en cours. M. Capt restera jusqu'à fin septembre environ, de manière à permettre de faire le point des expériences avec les collectivités décentralisées, d'assurer un cours de formation des gérants et responsables et de mettre en route la prochaine campagne. Au cas où M. Augustin deviendrait chef CIRAGRI, ce qui est exclu selon le Directeur de l'Agriculture, cette solution devrait être remplacée par un retrait immédiat.

M. Capt s'efforcera de tout mettre en oeuvre pour permettre au personnel de la section commercialisation de l'opération de poursuivre l'appui aux collectivités décentralisées.

La possibilité d'un remplacement complet de l'équipe suisse a également été envisagée, mais abandonnée par la suite en raison des implications trop fortes de la situation actuelle aux niveaux, politique, administratif et de la population.

Il est évident que ce retrait signifie aussi l'abandon, au moins partiel, de l'appui fourni aux collectivités décentralisées, encore trop peu sûres pour se maintenir sans autres sur leurs propres forces. Notre responsabilité est engagée auprès des paysans, de leurs organisations : nous devons cependant accepter les conséquences de la situation difficile extrême de l'opération et essayer de maintenir notre appui par l'intermédiaire des institutions malgaches existantes.

M. Züblin rentrant ainsi avant la fin de son contrat, une solution devra être trouvée avec la section du personnel.

(M. Honegger)

Mission Madagascar  
avril / mai 1978/HON

TIERZUCHT UNI

L'impression que laisse les discussions tenues avec M. Rayafindrakoto, chef du département zootechnie et M. Huguenin est très bonne. Des problèmes existent bien sûr, dans une institution qui cherche sa place, avec des étudiants d'origine urbaine pour la plupart et des moyens réduits pour les mettre en relation avec la réalité du pays. Mais il reste que le département fait actuellement les choix indispensables et a une conception à moyen terme pour assurer un staff d'enseignants suffisant et capable, et permettre un retrait que l'on peut estimer à 4 ans.

Un des problèmes les plus aigus dans le recrutement du personnel enseignant réside dans l'application artificielle du système universitaire français qui bloque la possibilité de devenir maître de conférence ou professeur titulaire sans la présence de l'un ou de l'autre d'entre eux à titre de parrainage.

Deux possibilités s'offrent actuellement, l'une à la remorque de la faculté des sciences est très longue, l'autre, plus souple mais nouvelle, est source de résistances de la part de certains autres départements.

Cependant, il doit être possible d'ici trois à quatre ans d'avoir un maître de conférences (M. Razafindrakoto) et trois à quatre assistants ou maîtres-assistants dans ce département de l'EESSA.

Dans le but de réaliser ce programme la prochaine proposition de crédit devra compter avec un programme de bourses locales (env. 4). Le laboratoire nécessaire à la formation du 3ème cycle de ces assistants sera encore financé sur le crédit actuel.

Le solde prévisible du crédit actuel servira à équiper la petite ferme d'appui de l'université en tant qu'unité de démonstration.

Lors de notre entrevue avec le Président de l'EESSA, celui-ci nous a demandé une participation pour l'envoi en stage d'une dizaine d'étudiants au "Food and Technology Dept" de Nairobi pendant un mois. Nous avons refusé pour raison de langue et de disproportion entre les frais et l'utilité du stage. Par contre, nous avons envisagé la possibilité d'offrir une ou deux bourses pour des stages de plus longue durée. Cette offre n'a pas été jugée très intéressante. Dans un premier temps, une documentation sur le F.T.D. de Nairobi sera remise pour appréciation.

Demande d'un appui au nouveau département de technologie industrielle agricole (?) : nous avons préféré rester fidèles à notre volonté de concentration sur les deux départements de zootechnie et forêt où nous sommes déjà engagés.

M. Honegger

t.311 Rwanda 37 - HON/sn

3003 Berne, le 30 mai 1978

Mission Madagascar avril/mai 1978

(M. Honegger)

TANANARIVE - FORST - UNI

Il est bien trop tôt pour se faire une opinion sur cette affectation mais M. Baumgartner est parfaitement à l'aise et devrait pouvoir déboucher sur des solutions éventuellement similaires à celles du département de zootechnie avec le temps.

Le Chef du Département, M. Ramanantsoa, écrit actuellement une thèse qui devrait lui permettre à brève échéance de parrainer des assistants.

L'envoi d'un deuxième coopérant en génie forestier est réclamé de toute urgence, même sans pratique préalable, vu les besoins.

t.311 Madagascar 23 - HON/sn

3003 Berne, le 30 mai 1973

Coopératives de consommation - (MIGROS)

Le magasin KOFA, primitivement conçu comme magasin-modèle et lieu de formation a au moins le mérite de tourner sur le plan de la gestion et de manière totalement indépendante. Magasin-modèle, il l'est certainement, mais modèle de quoi ? Super-marché pour classes aisées dans un quartier moyen ? Quant à la formation, elle n'existe pas et a peu de chances de s'y développer vu les structures actuelles où le Fokolona, avec raison peut-être, cherche à s'approprier la Kofa.

Notre appui en conseils de gestion prévu dans l'accord n'a pratiquement pas été sollicité, sinon même refusé, et cette circonstance dégage notre responsabilité envers les déficits éventuels du magasin.

Il s'agit maintenant d'envoyer une note au M.A.E. mentionnant :

- l'échéance de l'accord au 30 juin 1973
- la bonne tenue du magasin et sa gestion tout-à-fait acceptable
- notre position quant à la participation aux déficits éventuels (d'ailleurs peu probables)
- notre souhait de pouvoir participer à l'inventaire au 30 juin 1973 et à la révision des comptes comme acte final de notre participation au projet
- notre décision de confier la gestion du fonds aux coopératives (constitué par les remboursements de la kofa) au gouvernement.

Notre ambassade fera parvenir cette note qui marquera aussi, sous une certaine forme, le point final de notre collaboration avec Migros-Genève dans cette affaire.

(M. Honegger)

P.S. Nous apprenons à l'instant que le magasin Kofa a été complètement saccagé lors des dernières manifestations. Cette note est donc complètement dépassée. Ceci démontre une fois de plus que les événements n'ont aucun respect pour les conclusions des collaborateurs en mission.

t.311 Madagascar 34 - HON/sn

3003 Berne, le 2 juin 1978

Mission Madagascar Avril/mai 1978/HON

Coopérative Mohair d'Ampinihy

Après une assez longue période d'incertitude, due en grande partie à une partie du personnel du BIT à Madagascar, l'impression dominante est que nous abordons maintenant la phase d'élaboration du projet. Certaines informations de base manquent encore, le rôle de chacun des partenaires est mal défini, mais quelques lignes de force (et de faiblesse) apparaissent.

Les relations actuelles que M. Delèze entretient avec le BIT sont excellentes et laissent entrevoir une véritable collaboration dans le futur.

En résumé, il s'agit de promouvoir l'élevage de la chèvre angora et la transformation de la laine mohair en tapis par l'intermédiaire d'une coopérative déjà ancienne. Sur le plan de l'élevage, un vétérinaire M. Brochet, a commencé une action de rachat de boucs accusant un type angora bien marqué pour les diffuser chez les éleveurs de chèvres traditionnelles intéressés. L'action est un succès, sans doute pour une bonne part due à la faculté d'intégration de M. Brochet dans le milieu rural. Le caractère angora étant suffisamment marqué en 2ème génération pour la première tonte, les résultats concrets devraient déjà se faire sentir dans 3-4 ans.

Cette introduction de sang angora dans les troupeaux ne devrait pas avoir d'influence sur le nombre d'animaux, sur les méthodes d'élevage et l'affouragement. En effet, il semble que les caractéristiques de résistance, soins, etc ... soient pratiquement identiques à celles des chèvres locales, ce qui est d'ailleurs

./.

- 2 -

attesté par l'intérêt que démontrent les éleveurs pour l'angora en échange de la castration de leurs boucs.

Le coopérant affecté au projet pour les questions d'affouragement est un exemple merveilleux de la logique des bureaux de l'administration appliquée à des éleveurs qui pratiquent cette activité depuis des générations. Dans une région où les arbustes se disputent le terrain avec quelques graminées, où de mémoire d'homme jamais une chèvre n'est morte de faim et où des opuntia garantissent encore l'apport d'eau aux animaux en période de soudure, un "faiseur d'herbe" est aussi déplacé qu'un champion de natation en plein Sahara. L'expert en question le reconnaît lui-même : il ne sert absolument à rien dans ce domaine. Avec M. Delons, représentant a.i. du BIT à Madagascar, il a été décidé de proposer à Genève la résiliation de son contrat à la fin de 1978 pour lui donner le temps de se retourner. La coopérative est un instrument artificiel au milieu de ces paysages semi-désertiques. Elle donne du travail à des femmes en leur facturant plus cher la matière première que le tapis tissé, elle fait filer la laine à des "apprenties", etc ... Malheureusement, elle existe et il faudra compter avec elle.

Quelques mots sur les tapis. On dit qu'ils sont parfois dénoués en Europe pour récupérer la laine; qu'est-ce qui est trop peu payé, la laine ou le tapis ? - C'est le seul produit de transformation réalisé sur place; y en a-t-il vraiment pas d'autres à usage national ? - Le produit brut est le meilleur marché du monde. C'est normal, l'élevage est une activité de cueillette, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Mais quelle est la valeur réelle du produit sur le marché ? Comment éviter que l'activité de production soit uniquement destinée à l'exportation ? Comment diffuser (et vaut-il la peine de le faire ?) le filage au niveau du producteur ?

C'est dans ce contexte de facilité (au niveau de la diffusion de la race) et d'interrogation que les décisions suivantes seront proposées

./.

- 3 -

par le bureau local du BIT à sa centrale :

- annulation du contrat du coopérant en fourrages au 31.12.1978
- prolongation du contrat du vétérinaire jusqu'à fin 1979
- consultation d'un expert en marketing et en mohair pour avoir des données fiables sur la qualité, le marché, les circuits, les transformations locales possibles
- étude des coûts de transformation actuels par J. Maynat (projet viticole)
- étude de la coopérative et de ses produits par M. J. Barroud (expert BIT sur place)
- ultérieurement, recrutement éventuel d'un Mohai-Officer pour coordonner les activités

A mi-1979, il faudra aussi redéfinir l'action d'un vétérinaire et la nécessité d'une prolongation éventuelle.

En ce qui concerne la brucellose, rien ne permet d'affirmer qu'elle existe dans la région d'Ampanihy si l'on se base sur l'absence totale de symptômes. Les quelques rares analyses sérologiques ayant fourni des tests légèrement positifs avec certaines méthodes sont sans doute à mettre au compte de l'insécurité des méthodes. Jusqu'à nouvel avis officiel ou détermination concrète de symptômes chez les éleveurs, nous nous basons actuellement sur l'absence de brucellose dans la région.

(M. Honegger)



1.311 Madagascar

Mission Madagascar avril/Mai 1978/HON

## NOUVEAUX PROJETS

### 1. Promotion des petites entreprises en moteurs et engins

L'Institut national de promotion et de formation a été mis sur pied par le BIT. La section "Moteurs et engins" est celle qui fonctionne le mieux et survivra sans doute à la restructuration de l'INPF en cours. Un compatriote, M. Jossen, assure actuellement la formation d'instructeurs dans cette section.

L'action prévue vise la formation complémentaire et sur le tas des petits entrepreneurs qui ont ouvert un atelier de fortune pour réparer essentiellement les taxis-brousse et les véhicules privés de la classe moyenne. La formation prévue serait donnée par une équipe mobile d'instructeurs malgaches sur la base des travaux réels que ces "mécaniciens" effectuent.

Les questions qui se posent le sont surtout au niveau des priorités et de l'effet réel sur la population et le pays.

L'infrastructure d'appui et la conception du projet paraissent par contre fiables et solides. Le projet ne nécessite pas d'experts étrangers supplémentaires. Une entrée en matière sera présentée en juin 1978. Coût approximatif : Fr.s. 400'000.- pour trois ans.

### 2. Opération triangle

En vue de toucher un plus grand nombre de paysans et dans des régions moins favorisées, notre coopérant au génie rural à Tulear nous a soumis un projet d'appui à la population d'une zone de 2'000 km<sup>2</sup> environ (env. 15'000 habitants) par la réalisation de microaménagements hydroagricoles. Une étude complémentaire a été réalisée par l'ancien responsable du projet FA-FIV-AN, M. Schobregger.

Dans le but de baser le projet sur des structures existantes, une grande partie de nos discussions ont trait au choix de la structure la mieux indiquée et au rôle que devaient jouer les autres institutions concernées.

Il semble que la FI-FA-TO, organisme relais du MDRA dans la région, regroupant également une ancienne société d'intervention et l'URER, pourrait, de par la qualité de son personnel, être l'institution portante. Cependant, le problème essentiel d'un appui à un tel groupe de population réside particulièrement dans sa capacité à décider, réaliser et gérer lui-

même les réalisations qu'il entreprend. Comment éviter alors que la FIFATO ne s'approprie ces réalisations par le jeu de l'information technique, du choix des groupes bénéficiaires, de ses agents sur le terrain ? Comment éviter que la banque ne stérilise les initiatives des groupes par des exigences techniques et administratives de garantie pour le crédit qu'elle va exiger finalement de la FIFATO ?

A l'heure actuelle, les collectivités décentralisées en sont encore au stade de leur mise en place, bien que les niveaux inférieurs fonctionnent déjà souvent mieux et plus vite que ne le permettent les circonstances. Le niveau sous-préfecture est appelé à jouer un rôle déterminant sur le plan politique, technique et financier. N'est-il pas déjà trop éloigné de la population (élection au 3e degré) pour ne pas devenir prisonnier de tous les services qui lui seront attribués, émanant des anciens services administratifs. Et pourtant il faut se demander si l'interlocuteur privilégié pour ce genre d'opérations ne constitue pas précisément l'ancienne sous-préfecture !

Au niveau régional, ni la FIFATO dont le mandat n'est pas encore fixé, ni la section régionale du Plan attendant la définition de ses objectifs, ni le Génie rural sous-doté et dépendant dans sa conception actuelle d'une seule personne, ni la BTM ne représentent une structure suffisamment solide pour porter l'opération.

En principe c'est maintenant à la FIFATO, une fois défini son rôle, de nous proposer une action dans ce domaine. A ce moment-là nous devons étudier sérieusement les acteurs en présence et les conséquences possibles des rôles attribués.

Contrairement à M. Tschopp qui insiste pour commencer immédiatement l'action, nous sommes persuadés que dans la situation actuelle, un début d'opération risquerait d'éveiller des espoirs au niveau de la population sans garantie de pouvoir y répondre autrement que par une intervention directe de la Suisse. Il est donc préférable d'attendre quelques mois.

### 3. Technologie adaptée

M. J.M. Rakotomaria est un consultant malgache, recruté sur place par le BIT, pour les questions d'emploi. Il a vraisemblablement à l'heure actuelle été élu président du Polytechnique.

Très conscient de la nécessité d'utiliser le potentiel technique local et, d'autre part, de permettre à tous les niveaux une réelle maîtrise de la technologie importée, il a présenté ses idées dans le domaine de la technologie adaptée dans un rapport (en circulation).

Trois possibilités d'appui s'offrent :

- financement d'appoint à un concours itinérant d'inventeurs malgaches destiné à recueillir le plus d'information possible sur les innovations techniques (financement sur "Petits crédits"),
- fonds d'appui aux inventeurs en vue de la diffusion du produit, le marché, l'étude de valeurs techniques, etc.,
- fonds d'appui à des groupes de recherche précis pluridisciplinaires en vue de l'intégration de connaissances techniques traditionnelles et de techniques développées à l'extérieur de Madagascar en vue de la création de petites entreprises de production.

Les demandes précises nous parviendront ultérieurement mais, d'ores et déjà, un appui dans ce domaine nous paraît très favorable pour les raisons suivantes :

- appui à la créativité propre de la population
- prise en charge complète par des malgaches
- volonté de décentralisation de la production en milieu rural
- production en principe indépendante de marchés extérieurs
- maîtrise de la technologie
- relation pratique éventuelle avec le SKAT

Question subsidiaire : Le SKAT sera-t-il en mesure de procéder à des recherches sur des thèmes précis dans les brevets passés dans le domaine public ?

#### 4. Conclusions sur les nouveaux projets

Les trois idées de projets présentées reposent sur des personnes avec lesquelles notre coordonnateur entretient des relations. Il n'y a pas eu de politique de recherche de projets mais conjonction entre les idées de quelques-uns et la présence de notre coordonnateur ou de l'Ambassade à Tananarive. A part l'opération triangle, les deux autres projets ne sont pas particulièrement dans la ligne des priorités de la DDA.

La tendance actuelle d'établir des programmes d'appui en définissant mieux nos priorités, nos méthodes, nos possibilités cherche à permettre à nos partenaires de mieux choisir ce qu'ils nous demandent, mais aussi de clarifier notre politique d'aide à un pays. Est-ce compatible avec la genèse des idées de projets généralement fortuite et liée à des personnes ?

Les appuis que nous offrons ne devraient-ils pas être basés sur la confiance que nous pouvons avoir en certaines personnes (avec toutes les incertitudes que cela représente) ? Choisissons-nous les institutions en fonction de leur pérennité théorique ou pour les personnes qui les animent ?

Notre retrait de plusieurs opérations au cours des deux prochaines années exige un grand effort de notre part dans la recherche de nouvelles actions si nous voulons maintenir Madagascar comme pays de concentration. Des discussions ont déjà eu lieu avec le Plan pour mieux connaître les possibilités respectives et déboucher ainsi sur quelques actions concrètes, mais ce processus n'aboutira pas avant la mi-1979 ... Il faut donc bien intensifier dès maintenant la recherche de projets au coup par coup en appliquant simultanément nos critères de sélection.

14. Juni 1978

dodis.ch/51357

771.22 (3)  
771.22 (2) - DJ/ar  
771.20

14. Juni 1978

ad t 311 Mad. 23  
-"- Mad. 22  
ad t 311 Mad.

N o t e pour les dossiers

Le 24 mai 1978, notre Ambassadeur a rencontré M. Bemananjara, Ministre des Transports, du Ravitaillement et du Tourisme qui assure l'intérim du Ministère des Affaires Etrangères. Trois points ont notamment été abordés au cours de cet entretien :

t.377 Madagascar 23

1. Le Ministre s'est félicité du succès de la KOFA. Il a exprimé le souhait de voir la Coopération Technique Suisse donner son appui à la création d'autres KOFA. Du fait que nous allons adresser une note prochainement au M.A.E. annonçant la fin de nos engagements pour KOFA, il a été convenu, avec notre Ambassadeur, de ne rien entreprendre d'autre pour ce projet car les autorités malgaches peuvent fort bien saisir l'occasion de notre note pour demander à la Suisse un appui complémentaire dans le domaine des coopératives de consommation.

t.377 Madagascar 22

2. Le Ministre a informé notre Ambassadeur que l'affaire "Fruits et Légumes" passerait prochainement en conseil des Ministres (!...) et que, de toute façon, le gouvernement malgache souhaitait la poursuite de cette opération. Avec notre Ambassadeur et M. Karli, nous avons convenu, avant d'envoyer au M.A.E. une note annonçant notre retrait progressif de l'opération, de reprendre contact avec le Ministère du Développement Rural et de la Réforme Agraire et d'informer le Ministre Bemananjara de notre position.

t.377 Madagascar

3. Le Ministre a déclaré que le gouvernement malgache avait l'intention de développer fortement le tourisme. Il s'est enquis sur les possibilités de formation de cadres à l'école hôtelière de Lausanne. Sur ce point, notre Ambassadeur a laissé entendre que cette école fait chaque année le plein de ses élèves et qu'il est extrêmement difficile d'y entrer. En revanche, certaines possibilités -bien que limitées- existent à l'Utalii College de Nairobi. Une documentation sera demandée à ce sujet à M. Rohner.

DJ

Copie à : DDA Berne - M. Dannecker  
AMBASSADE SUISSE - Dar Es Salam